

ses dans l'étude, il s'établit à \$4,000 par année, ou mieux, mais dans la province de la Saskatchewan, d'après cette étude dirigée par le ministère provincial de l'Agriculture, 33 p. 100 des exploitations agricoles ont un revenu de \$1,000 ou moins par année. Ce n'est pas ce qu'on appelle la prospérité de façon générale; c'est la pauvreté et j'affirme qu'elle existe dans toutes les provinces canadiennes.

Le rapport renferme d'autres données intéressantes et je ne voudrais pas ennuyer les honorables sénateurs, mais quelques-uns d'entre eux les trouveront peut-être intéressants. L'investissement par acre de terre cultivée s'élevait à \$74.45 en 1964. Dans le domaine de l'outillage, et toujours par acre cultivée, il était d'un peu moins de \$17. La superficie moyenne d'une ferme, de nos jours, est de 726 acres, par conséquent une ferme moyenne en Saskatchewan comporte des investissements en terres, bâtiments, outillage et bétail d'environ \$37,000.

Comme je le disais tantôt, je ne voudrais pas laisser entendre que cette situation existe dans ma province seulement. Elle se présente un peu partout au Canada et on pourrait, à mon avis, y remédier par la mise en œuvre d'un bon nombre des programmes mentionnés dans le discours du trône.

Je sais qu'on mentionne dans le discours du trône plusieurs programmes qui pourraient grandement aider l'agriculteur de l'Ouest, mais je n'ai pas l'intention d'en parler longuement maintenant, puisque j'aimerais beaucoup avoir les textes législatifs entre les mains avant de faire des commentaires étendus. Tout de même je veux me reporter à cette partie du discours du trône où il est question d'un projet de loi visant à modifier la Loi sur les chemins de fer. Bien entendu, cette mesure est d'importance primordiale pour les habitants de la province de la Saskatchewan. Ils seront plus touchés par la nouvelle Loi sur les chemins de fer que les habitants de toute autre province du Canada, puisque les chemins de fer laissent entendre qu'ils aimeraient abandonner en Saskatchewan plus de lignes que dans n'importe quelle autre région.

Je ne suis pas de ceux qui croient qu'on ne doive rien abandonner, mais j'estime qu'aucune nation, ou province, ne peut être grande sans installations ferroviaires satisfaisantes. Elles sont nécessaires au transport des marchandises produites partout au Canada ainsi qu'aux services à assurer. Les gens de la Saskatchewan ne s'opposent pas beaucoup, à mon avis, à cette mesure législative pourvu qu'il reste suffisamment d'installations ferroviaires dans cette province pour assurer les services et le transport des marchandises qu'on y produit en abondance. Il sera intéressant de voir ce que renferme

la nouvelle loi sur les chemins de fer et j'aurai sans doute de plus amples commentaires à formuler à ce sujet en temps utile.

Le discours du trône mentionne également une mesure visant à accorder des avances en espèces pour les céréales non battues. Voilà une belle nouvelle qui s'ajoute à la mesure relative aux avances en espèces dont les agriculteurs de l'Ouest ont tant bénéficié.

Cette amélioration serait fort bien accueillie, j'en suis sûr, par les producteurs de tout l'Ouest canadien.

J'ai aussi constaté avec intérêt que le transport et la mise en marché des céréales de provende seront améliorés dans l'Est canadien et en Colombie-Britannique. Cela intéresse non seulement les acheteurs de céréales de provende, ou les éleveurs, de l'Est et de la Colombie-Britannique, mais aussi les cultivateurs des Prairies, producteurs de céréales de provende car, pendant de nombreuses années, ils produisaient des céréales de provende en quantité et devaient les entreposer, car ils ne pouvaient trouver d'acheteurs. Bon nombre de cultivateurs de la Saskatchewan ont de l'avoine et de l'orge, surtout de l'avoine, dans des entrepôts privés depuis aussi longtemps que dix ans, parce qu'ils ne pouvaient trouver d'acheteurs et qu'ils n'avaient aucun moyen de transporter ces céréales même s'ils avaient pu les vendre.

La raison en est que pendant plusieurs années, alors qu'il était impossible de vendre tout le blé que nous produisions, les voies de communication étaient encombrées de blé invendable. Nous avions dans l'Ouest canadien, les céréales de provende et cherchions un débouché, tandis que les éleveurs d'Ontario, du Québec, des Maritimes et de la Colombie-Britannique cherchaient les céréales de provende, mais nous ne pouvions leur en faire parvenir.

La situation est maintenant renversée. Nos voies de communication ne sont plus encombrées de produits invendables. Nous nous efforçons cette année d'acheminer 600 millions de boisseaux de blé hors du Canada vers les marchés d'exportation et les voies de communication sont encombrées de produits vendables, mais nous ne pouvons pas encore acheminer les céréales de provende de la région où on les produit vers celle où elles seront utilisées. Ainsi, ce projet de loi présente autant d'intérêt pour le cultivateur de l'Ouest que pour les résidents de l'Est et de l'Ouest du Canada.

Le cultivateur de l'Ouest s'intéresse également à la perspective d'un relèvement du plafond du financement à long terme des exportations, sous le régime de la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation, vu qu'on recourt à cette loi pour la vente de cé-